

Comité Responsable
29 mars 2024

Le mal logement

7^E PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD



PRÉFET
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Une intervention coordonnée et complémentaire

II. La lutte contre la précarité énergétique

Service Local d'Intervention pour la Maitrise des Energies (SLIME+)

III. La lutte contre la non-décence des logements :

Commission Pour le Logement Décent (CPLD) : bilan

IV. La lutte contre l'habitat indigne :

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) : bilan

Cartographie du permis de louer dans le Gard

Suivi du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Bilan du dispositif Incurie

V- Du 7ème au 8ème plan : présentation méthodologique (convention quadri partite ADIL)



Comité Responsable
29 mars 2024

UNE DEMARCHE CONJOINTE



Exiguïté, vétusté, précarité riment vite avec dangerosité...



Electrocution, incendie, intoxication au monoxyde de carbone !





Des désordres de structure ou d'équipements qui viennent porter atteinte à la santé des habitants





Mérule



Termites

**Des infestations dangereuses
dont il faut stopper la progression**



Punaises de lit



Des locaux commerciaux ferment,



un habitat indigne peut s'y installer...



Des risques d'effondrement sur les occupants et les passants...



qui impliquent une réponse forte et rapide !



Une intervention coordonnée et complémentaire



Yves Maurel
ADIL 30





Précarité énergétique

Non décence

non décence énergétique 2023

Habiter Mieux 2012
SLIME 2017

ANAH
Département

Comité de liaison situations prioritaires 2021

CPLD 2005

Parc privé
CAF 2007

Parc social et privé conventionné
DDTM 2010

Prévention (sur logement vacant)

Permis de louer 2019

EPCI
Communes

Habitat indigne

Insalubrité

Mise en sécurité

PLHI 2006

ARS / DDTM
Collectivités

Communes (pouvoir de police propre du maire)

Animations territoriales 2012

Collectivités

Ctè Liaison

Incurie 2017

DDTM
Département
ARS

Précarité
énergétique



SLIME
2017

Département

La lutte contre la précarité énergétique

Muriel Mazellier
Service Habitat
ADHL



Le programme Slime+ Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie



- Un programme d'action de **maîtrise de l'énergie coordonné par le CLER** (réseau national) en faveur des **ménages très modestes**

- Financé dans le Gard en 2023, grâce à la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, au Fonds Solidarité Logement, au cofinancement FSE+(2nd semestre 2023) et éligible aux **Certificats d'Économie d'Énergie**



Programme SLIME Gard 2023

Une intervention en direction des bénéficiaires:

1. **LE REPERAGE** via les lanceurs d'alerte
2. **LE DIAGNOSTIC SOCIO-TECHNIQUE** au domicile des ménages
3. **L'ORIENTATION** vers des solutions durables et adaptées pour sortir de la précarité
4. **L'ACCOMPAGNEMENT** pour au moins 20% des ménages bénéficiaires d'un diagnostic sociotechnique, pour les aider à engager la mise en œuvre des orientations proposées

Une animation territoriale :

LE CLIME Comité Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies.

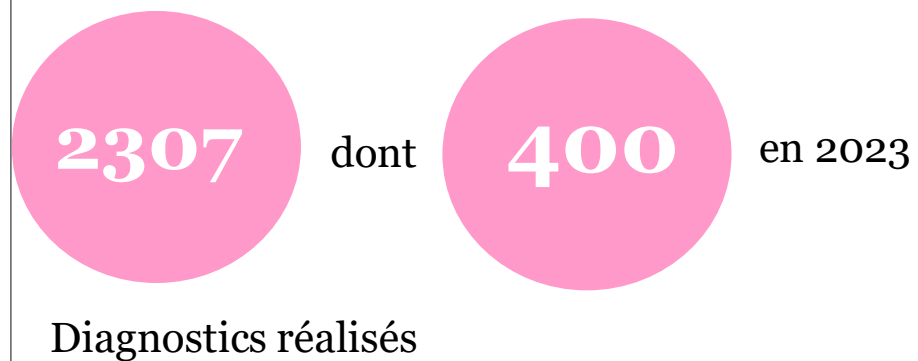
Il en existe 4 dans le GARD et ont pour objectifs :

1. informer, faire émerger des projets innovants entre les acteurs de l'action sociale, de l'énergie et de l'habitat
2. maintenir une dynamique et une synergie autour des enjeux de la précarité énergétique
3. articuler les actions existantes

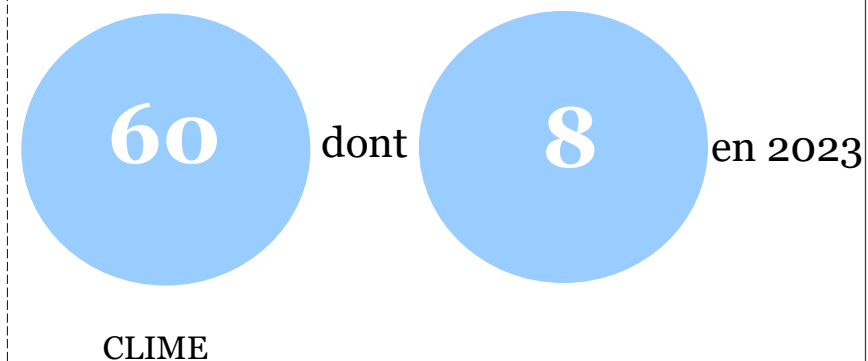


Depuis le lancement en 2017

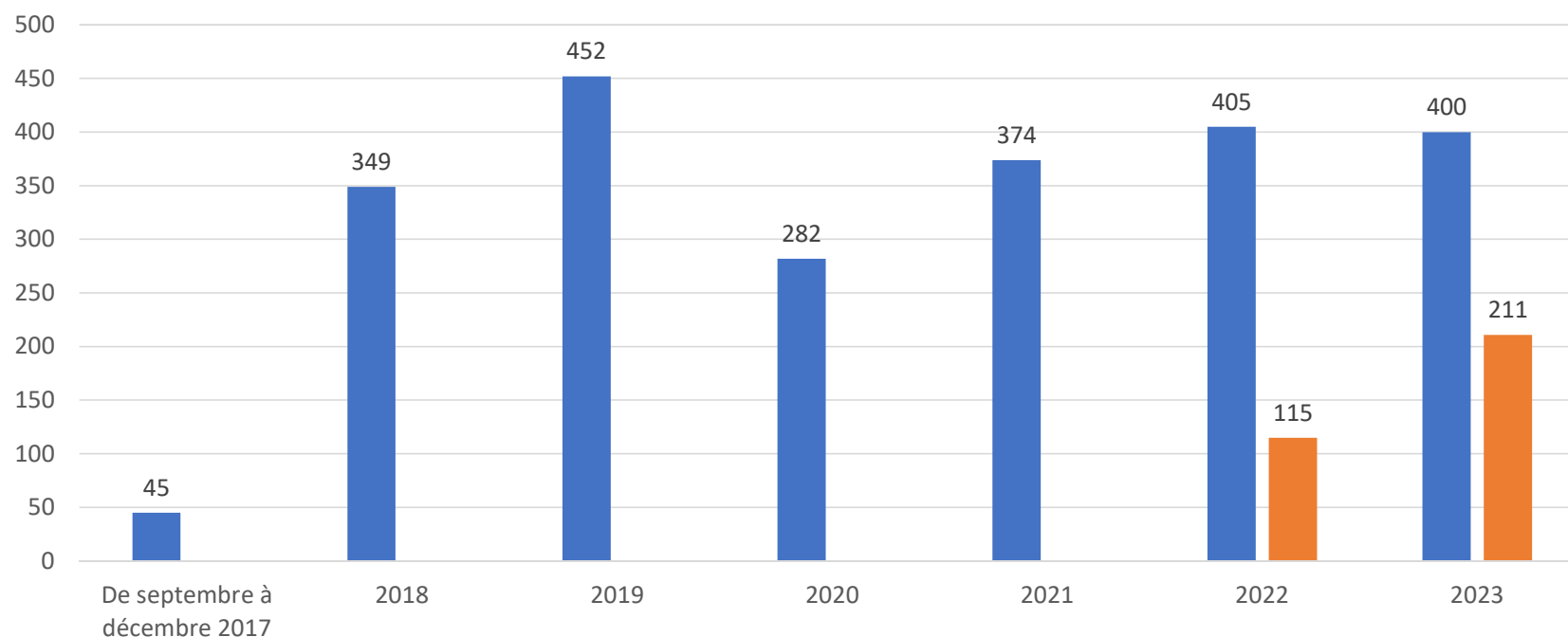
**Un repérage efficace et massif
des ménages les plus modestes
en précarité énergétique :**



**Une coordination des acteurs au
cœur de la conduite du SLIME :**

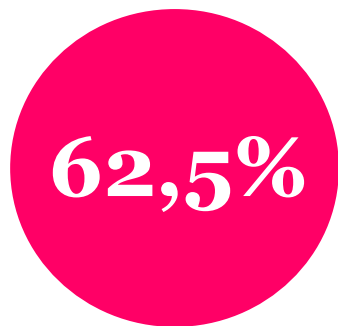


Evolution du nombre de diagnostics réalisés du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2023 et de suivis renforcés dans le cadre du Slime+ depuis 2022

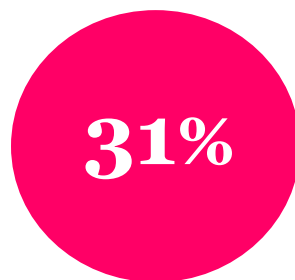


Le public concerné : les familles les plus précarisées et isolées

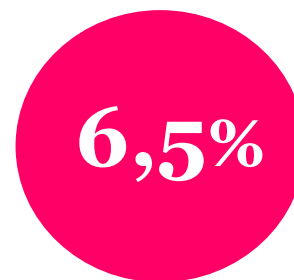
Statut d'occupation du logement et type de bailleurs des personnes orientées :



de locataires
du parc privé



de locataires
du parc social



de propriétaires
occupants

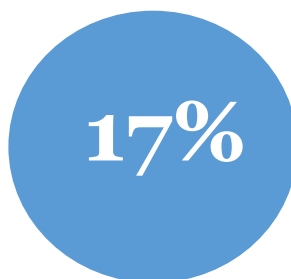


Motifs du SLIME : problématiques * avancées par le ménage

Problèmes économiques :



Factures élevées



Impayés



Restrictions/Privation

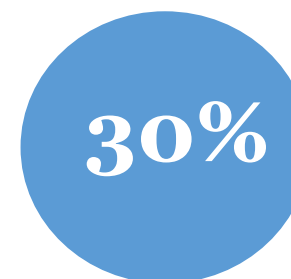
Problèmes d'inconfort :



Sensation de froid



Habitat dégradé



Performance énergétique

* Un ménage peut exprimer plusieurs problématiques simultanées



Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies Slime +

Bilan d'exécution du SLIME pour l'année 2023 et perspectives

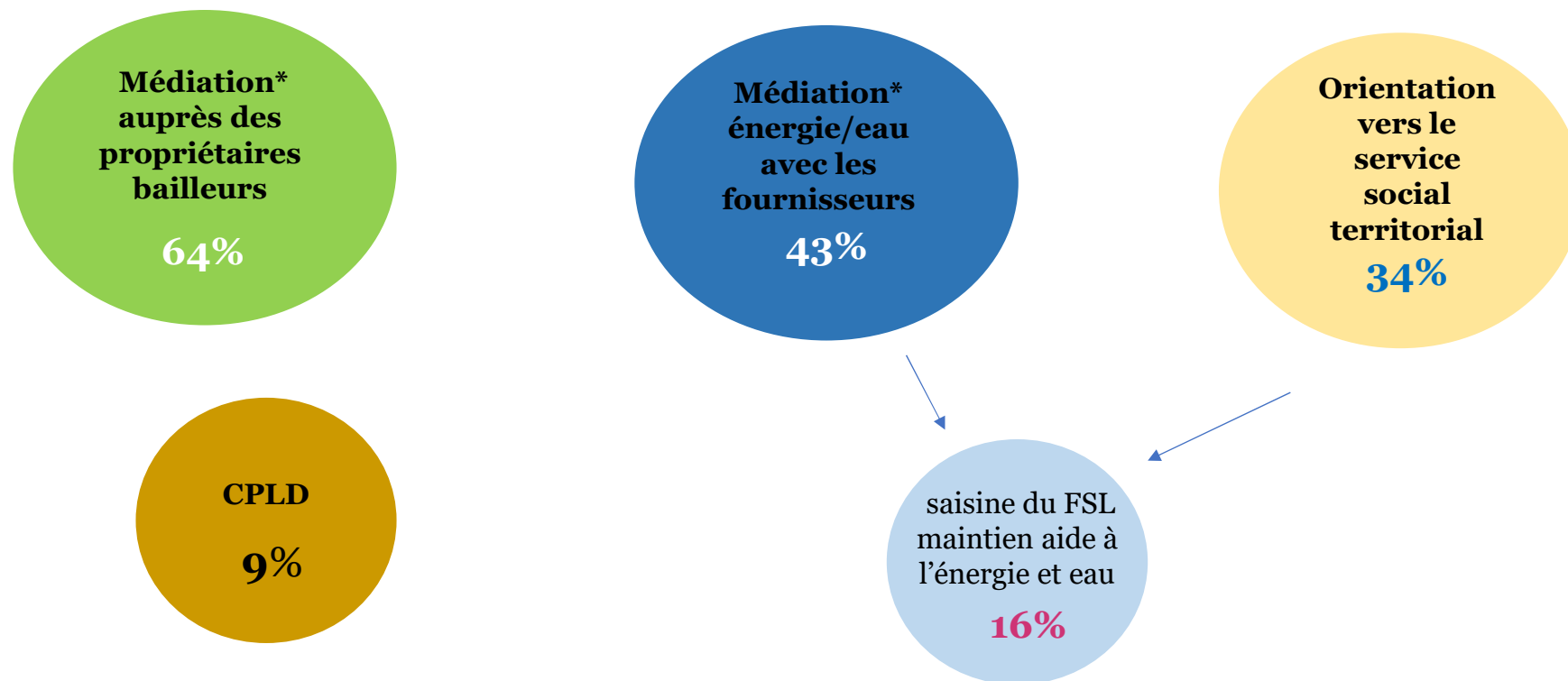


Les préconisations suite au diagnostic :

Préconisations	Nb de ménages concernés	% des ménages concernés (choix multiples)
Ecogestes	181	45%
Travaux	176	44%
Equipement, maîtrise des consommations	280	70%
Ecoéquipement	69	17%
Relogement	40	10%



Exemples de suivis renforcés dans le cadre du Slime+ (211 situations)



* Un ménage peut faire l'objet de plusieurs médiations et orientations de manière simultanée



Suite exemples de suivis renforcés dans le cadre du Slime+

Pour les propriétaires occupants

RENOV'
OCCITANIE
46%

HABITER
MIEUX
54%

Passage en comité de liaison « Habiter
Mieux/Situations Prioritaires »
En partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et FDI
SACICAP



Perspectives SLIME GARD 2024

- **Poursuivre la démarche « d'aller vers » les ménages isolés, avec un renforcement du repérage des personnes âgées**, le schéma des solidarités sociales en ayant fait une priorité dans la lutte contre la précarité énergétique
- **Poursuivre la mise en place du comité de liaison « Habiter mieux/situations prioritaires »** pour soutenir les propriétaires occupants et l'élargir sur l'ensemble du Département en lien avec FDI SACICAP et la Fondation Abbé Pierre
- **Mettre en place une manifestation sur la précarité énergétique** à l'occasion de la quatrième édition française de la « Journée contre la précarité énergétique », en novembre 2024
- **S'appuyer sur les démarches d'évaluation continue** de la qualité et l'utilité sociale du programme pour le faire évoluer



Un barème unique et revalorisé pour le FSL Charges mis en application au 1er avril 2023



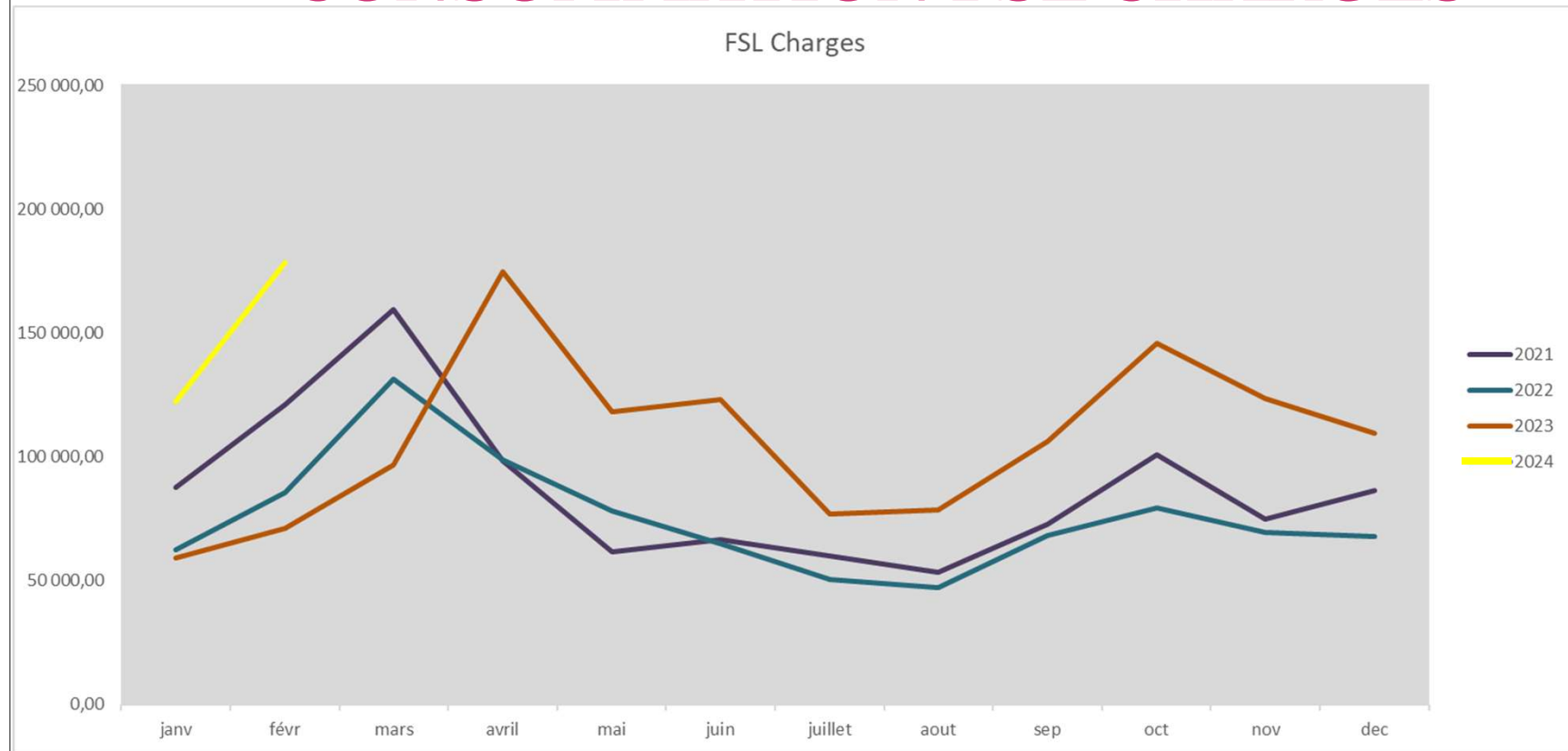
Un barème unique et revalorisé pour le FSL Charges mis en application au 1er avril 2023

- Unique pour tous les dispositifs FSL
- Basé sur le seuil de pauvreté
- Adopté par l'assemblée départementale le 17 février 2023

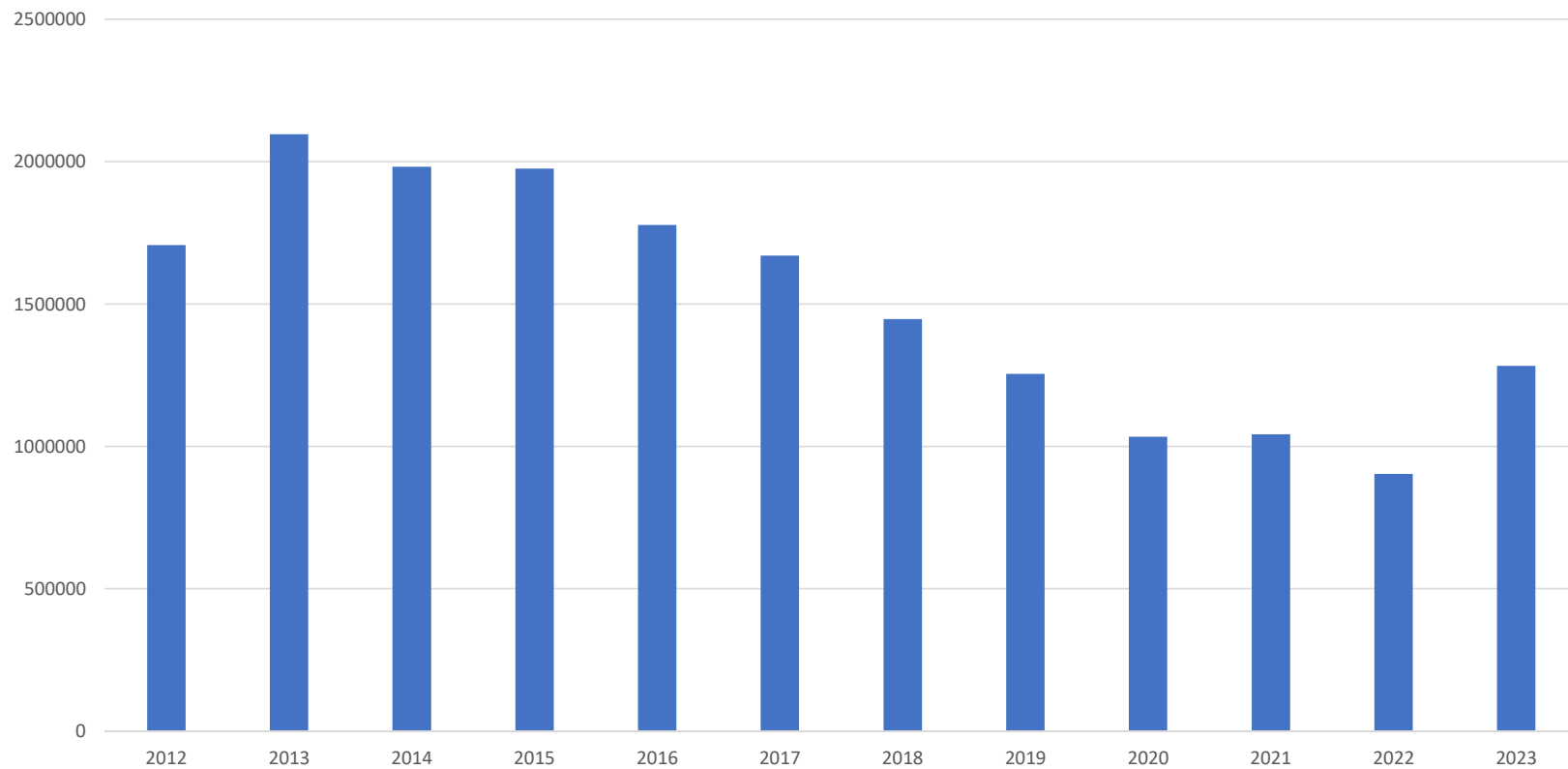
Composition familiale	Dernier seuil de pauvreté publié (2021)
Personne isolée	1158€
Couple avec un enfant	2200€
Personne isolée avec 2 enfants	2084€



CONSOMMATION FSL CHARGES



EVOLUTION CONSOMMATION FSL CHARGES



La lutte contre la non décence des logements

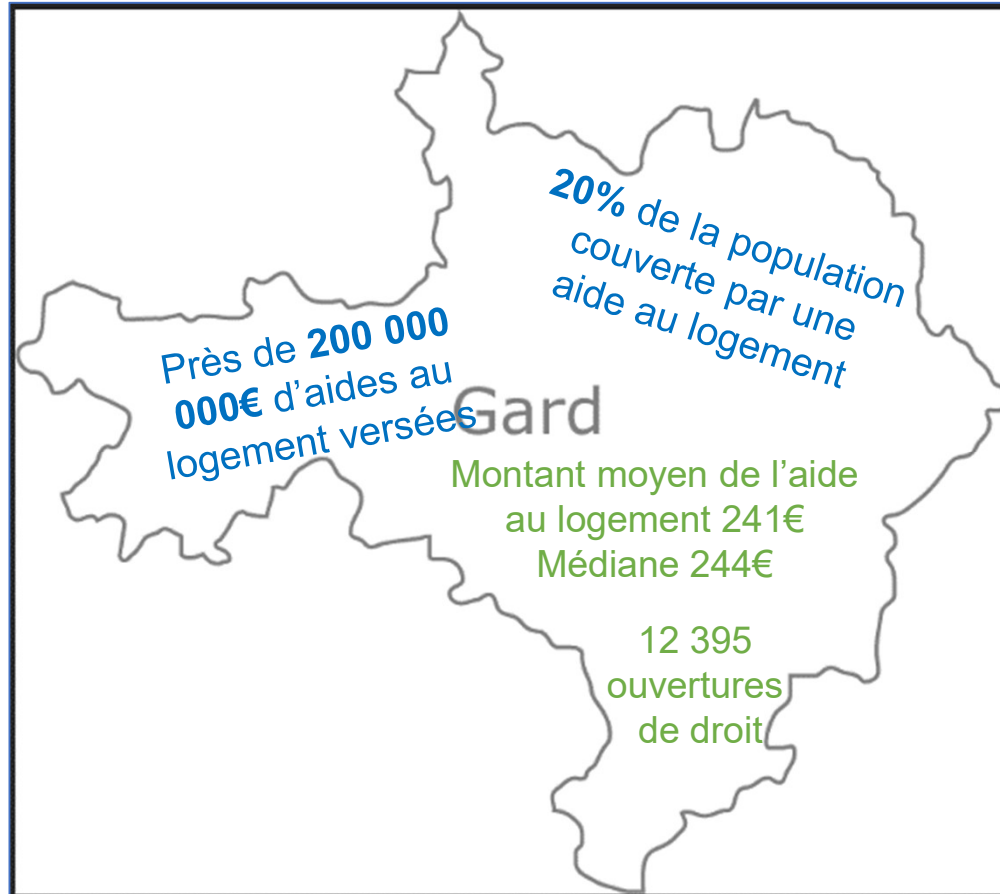


Sophie Gayte
Pôle Logement
CAF du Gard



Les aides au logement versées par la CAF du Gard en 2023

Permettre à tous les
gardois
l'accès à un logement sûr,
décent, accessible
et le maintien sur le long
terme

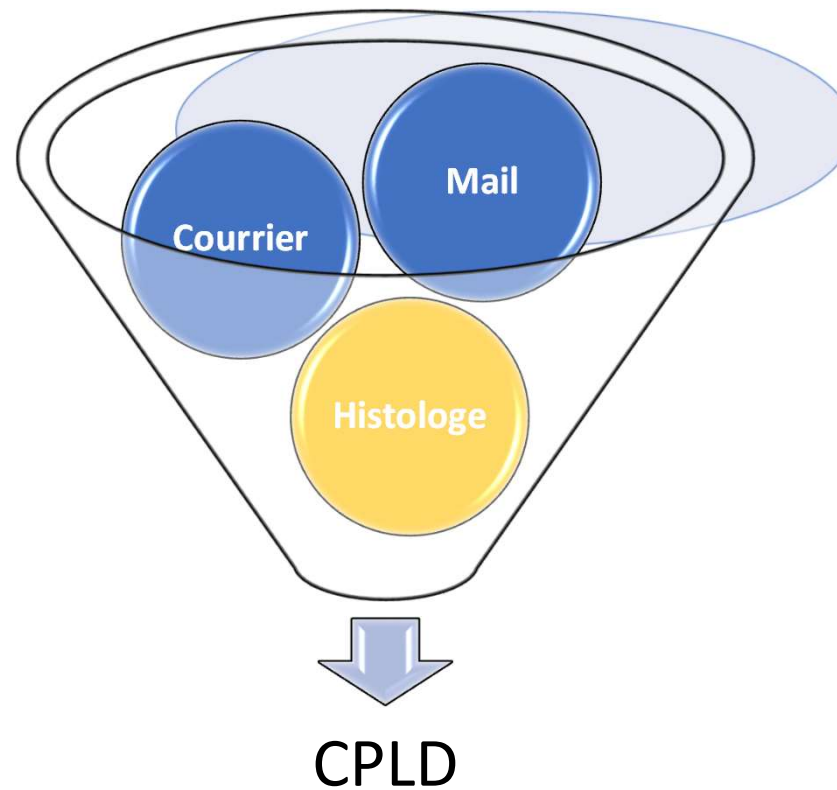


La Commission Pour le Logement Décent

**Un dispositif pour lutter
contre la non décence des logements
Bilan 2023**



La CAF du Gard, un point de centralisation des signalements de non-décence



La CPLD, une commission partenariale, animée par la CAF du Gard



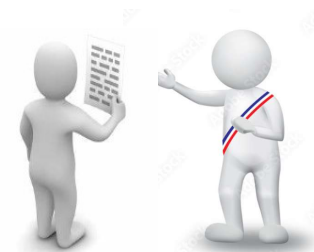
Les décisions prises par la CPLD



Parc privé

Diagnostic décence réalisé par la CAF

Diagnostic décence réalisé par les Communes et EPCI conduisant une politique locale de l'habitat et sous convention avec la CAF



Parc public

Diagnostic décence réalisé par la DDTM

Les décisions prises par la CPLD sont notifiées aux usagers, aux bailleurs et aux signalants



Les orientations possibles suite aux diagnostics

Transmission
directe

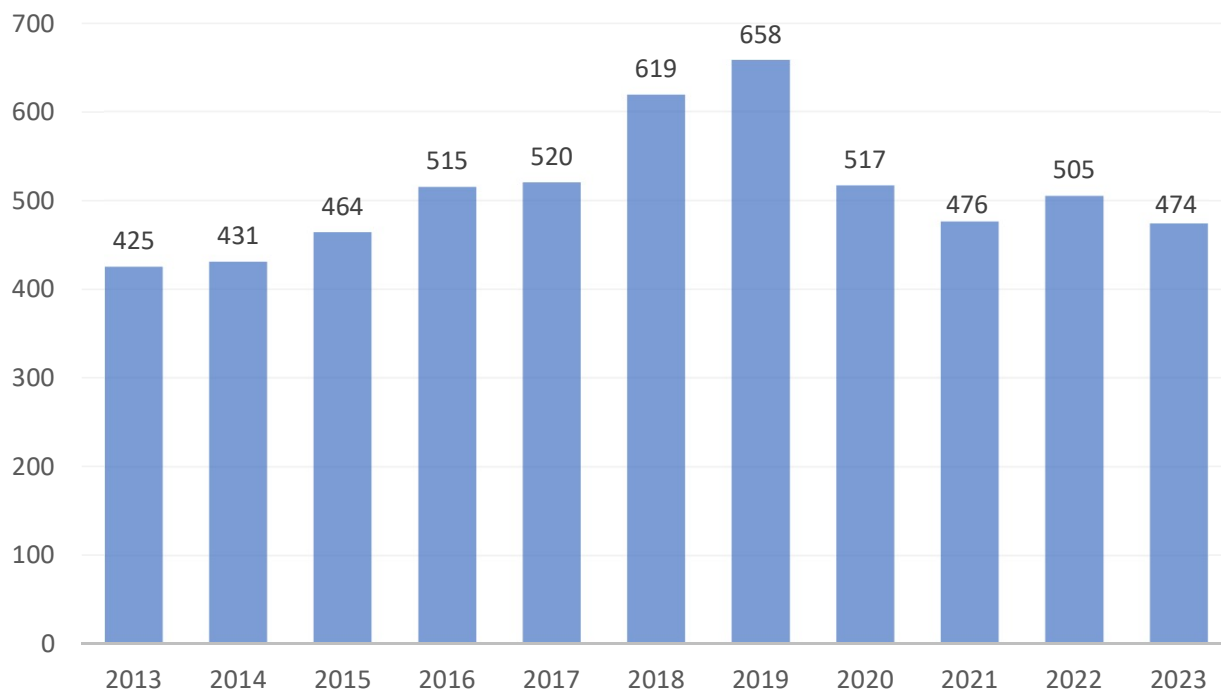
Communes pour visite en cas de mise
en sécurité

Pôle de lutte contre l'Habitat Indigne
(PLHI) pour étude du dossier en cas de
suspicion d'insalubrité ou d'insalubrité
avérée.

Possibilité d'orienter vers l'ADIL, le
travailleur social ou le conciliateur de
justice



Evolution des dossiers examinés en CPLD de 2013 à 2023



474
signalements
ont été reçus
en 2023



La conservation des aides personnelles au logement (loi ALUR du 24/03/2014) – Parc privé

Rapport constatant la non-décence

**Droits APL conservés
pendant 18 mois***

**Paiement du seul loyer
résiduel par le locataire**

**Obligation pour le bailleur de
remettre le logement aux
normes décence**

*** Sous certaines conditions, la conservation de l'aide personnelle au logement peut être renouvelée 2 fois pour une période de 6 mois.**



Les conséquences de la conservation des aides personnelles au logement

Logement mis aux normes au terme de la période conservée

- Rappel APL au bailleur
- Remise en cours de l'APL

Logement non mis aux normes au terme de la période conservée

- Rappel APL perdu
- Suspension de l'APL
- Loyer dû par le locataire dans son intégralité



CPLD sociale
à 12 mois

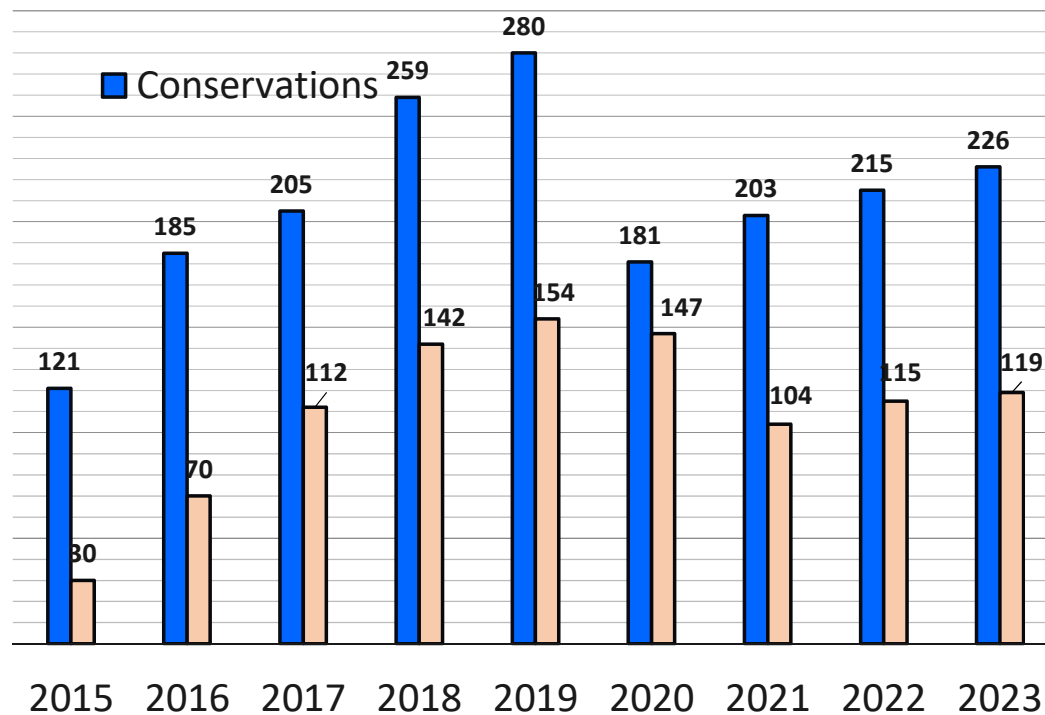


Evolution des conservations entre 2015 et 2023

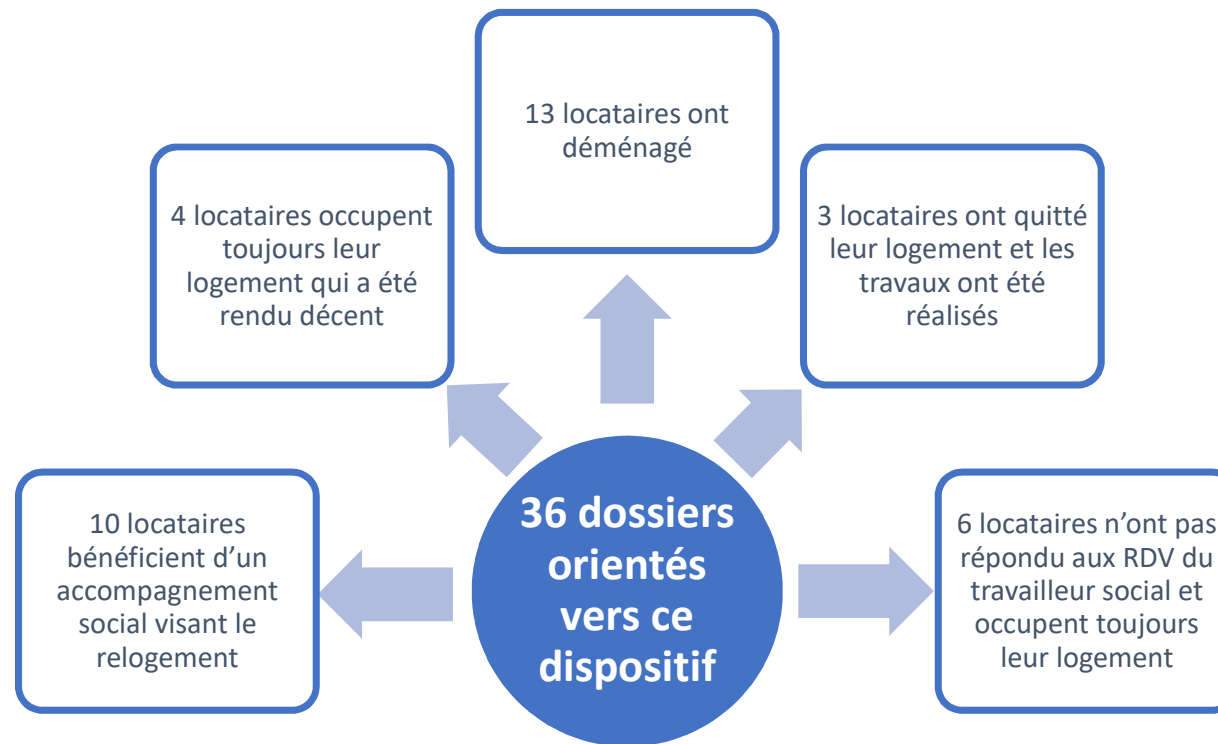
249 logements rendus décents en 2023

- 178 pour le parc privé
- 71 pour le parc social

- 141 conservations sur diagnostics Caf - 60 levées de conservation
- 85 conservations sur rapports de partenaires conventionnés - 59 levées de conservation



La CPLD sociale dans le cadre de la prévention des expulsions locatives



Perspectives pour la CAF du GARD

- 🏠 Développer une approche globale et collaborative avec le réseau partenarial dans le but de permettre à tous les gardois l'accès à un logement sûr, décent, accessible, et le maintien sur le long terme.
- 🏠 Poursuivre le pilotage de la Commission pour le Logement Décent (CPLD) pour associer et mobiliser l'ensemble des acteurs du département dans la lutte contre le logement non décent.
- 🏠 Poursuivre des actions conjointes avec l'Etat et le département, avec notamment le déploiement d'Histologe pour lutter contre les passoires thermiques et les nuisibles tels que les punaises de lit.
- 🏠 Développer l'information auprès des bailleurs concernant leurs droits et obligations dans le cadre de la non-décence. Informer les travailleurs sociaux, les services juridiques, les agences immobilières et les maison France Service, pour leur permettre de renforcer leurs connaissances des actions de lutte contre le mal logement et de se situer plus en amont des dispositifs existants



Comité Responsable
29 mars 2024

Vos questions

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFET
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

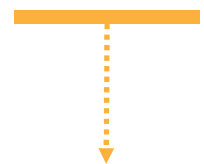
7^E PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



Non
décence



CPLD
2005

Parc social
et privé
conventionné

DDTM
2010

Le PDLHI et la non décence dans le parc social et privé conventionné

Marion Colson

Service Habitat et Construction

Unité Habitat Indigne

DDTM du Gard


**PRÉFET
DU GARD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Principe d'intervention

- **Dispositif de médiation DDTM / Bailleurs**
- **Objectif de la médiation : rendre les logements décents**
 - Réalisation systématique d'un diagnostic décence pour tout signalement dans le parc privé conventionné (logement conventionné avec l'ANAH)
 - Nécessité de justifier de la saisine préalable du bailleur
 - Réalisation de diagnostic décence dans le parc public si dossiers techniquement complexes ou si réponses divergentes du bailleur et des locataires
 - Relances systématiques en cas d'absence de réactions des bailleurs dans un délai de 3 mois après le courrier d'ouverture de la médiation



Ecueils et Difficultés

- **Ré ouverture des dossiers pour les mêmes désordres de manière cyclique**
- **Absence de moyen incitatif/coercitif** permettant de faire aboutir rapidement les dossiers dans le parc social (impossibilité de retenir les aides aux logements comme dans le parc privé)
- **Augmentation des signalements imputables aux effets de la crise énergétique pour des occupants fragiles** (difficultés à assumer les factures de chauffage)



A noter

En 2023

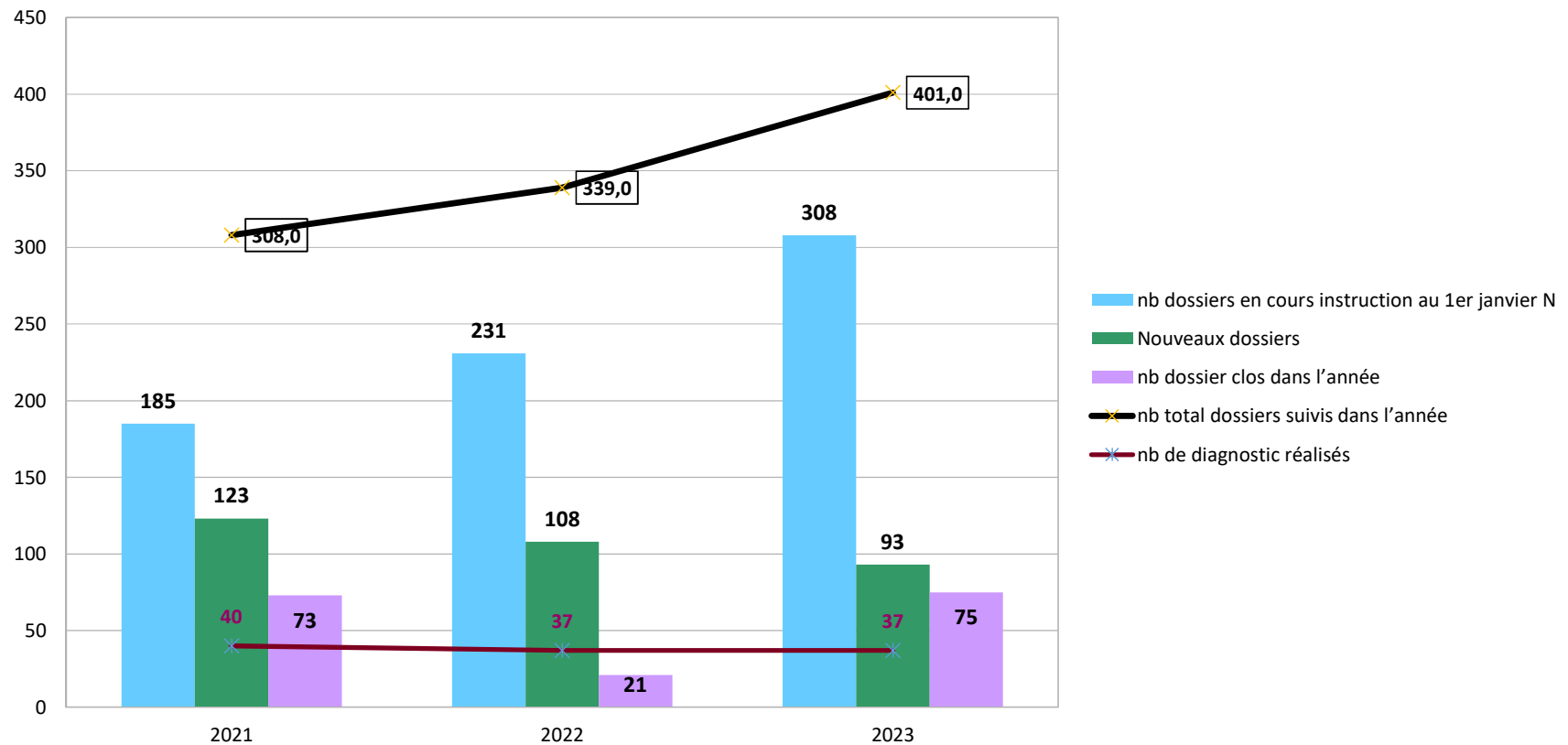
- Travail important de relance des bailleurs ayant permis de clore des situations.
- La DDTM n'avait pas été informé de la réalisation des travaux, ni par l'occupant, ni pas le bailleur.

En 2024

- Poursuite des relances des bailleurs.
- Dématérialisation des échanges avec les bailleurs via la plate-forme HISTOLOGE pour les signalements arrivant par ce canal.

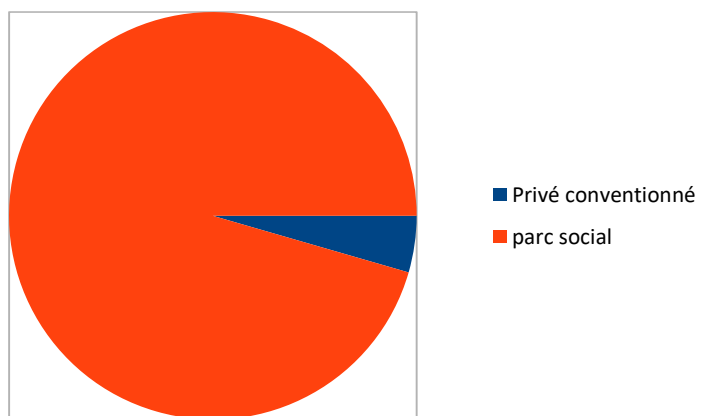


Bilan de l'activité sur la période 2021-2023

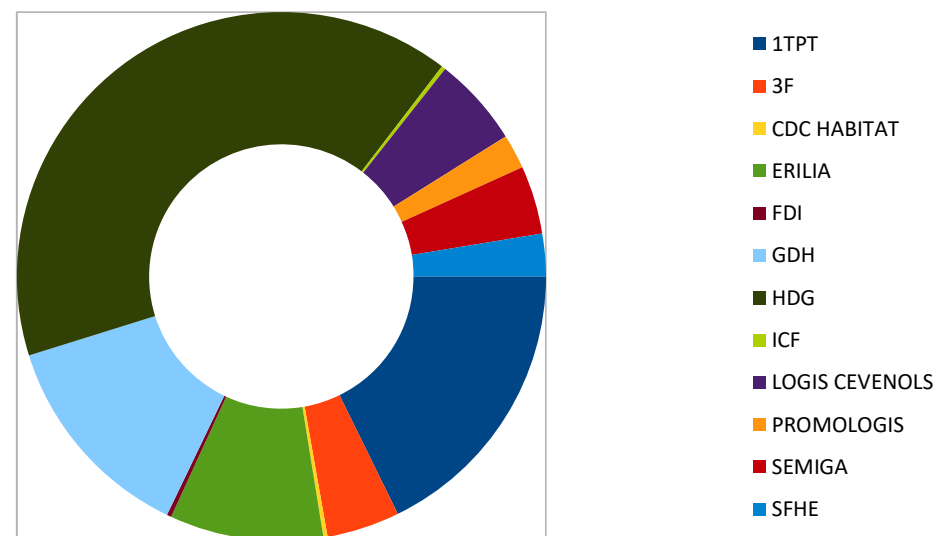


Bilan de l'activité sur la période 2021-2023

Répartition par type de bailleur



Part de dossiers par bailleur social



Comité Responsable
29 mars 2024

Vos questions

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFET
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7^E PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



Habitat indigne

Insalubrité

Mise en sécurité

La lutte contre l'habitat indigne



Marion Colson
Service Habitat et Construction
Unité Habitat Indigne
DDTM du Gard





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

Bilan du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Faits marquants 2023

Direction départementale
des Territoires et de la mer

•2 Sessions d'informations à l'attention des instructeurs de demande d'autorisation de mise en location, aux intervenants SLIME et diagnostiqueurs décence :

- la lutte contre le saturnisme infantile
- l'aération dans les logements anciens



La lutte contre le saturnisme infantile

*Sensibilisation à la problématique du
saturnisme infantile*



Direction départementale
des territoires et de la mer

RÉUNION « AÉRATION DES LOGEMENTS ANCIENS » LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

L'aération des logements est un des critères pris en compte dans les procédures de salubrité, de décence ou de permis de louer.

C'est aussi un enjeu majeur de santé publique à prendre en compte dans les travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements existants.

La direction départementale des territoires et de la mer du Gard vous invite à participer à une réunion d'information et d'échanges sur le contexte réglementaire, les solutions techniques, les erreurs à éviter et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre d'un dispositif de ventilation.

Pour la bonne organisation de cette réunion merci de vous inscrire via le lien ci-dessous.

■ LIEUX :

salle du Casino municipal - 2 rue du champ de foire - Beaucaire.

■ MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront **en ligne** sur :

<https://form.jotform.com/232673330280349>

■ DATE LIMITE D'INSCRIPTION : JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

■ PROGRAMME

13h30	Accueil
14h00	Ouverture. DDTM du Gard.
14h15	Contexte réglementaire. Présentation générale et focus sur le contexte propre aux logis anciens – CEREMA d'Aix en Provence / Pascal PELTE
16h00	Exemples de solutions techniques et échanges avec la salle Société ANJOS. Société S&P (Soler et Palau)
17h00	Clôture.



Faits marquants 2023

Direction départementale
des Territoires et de la mer

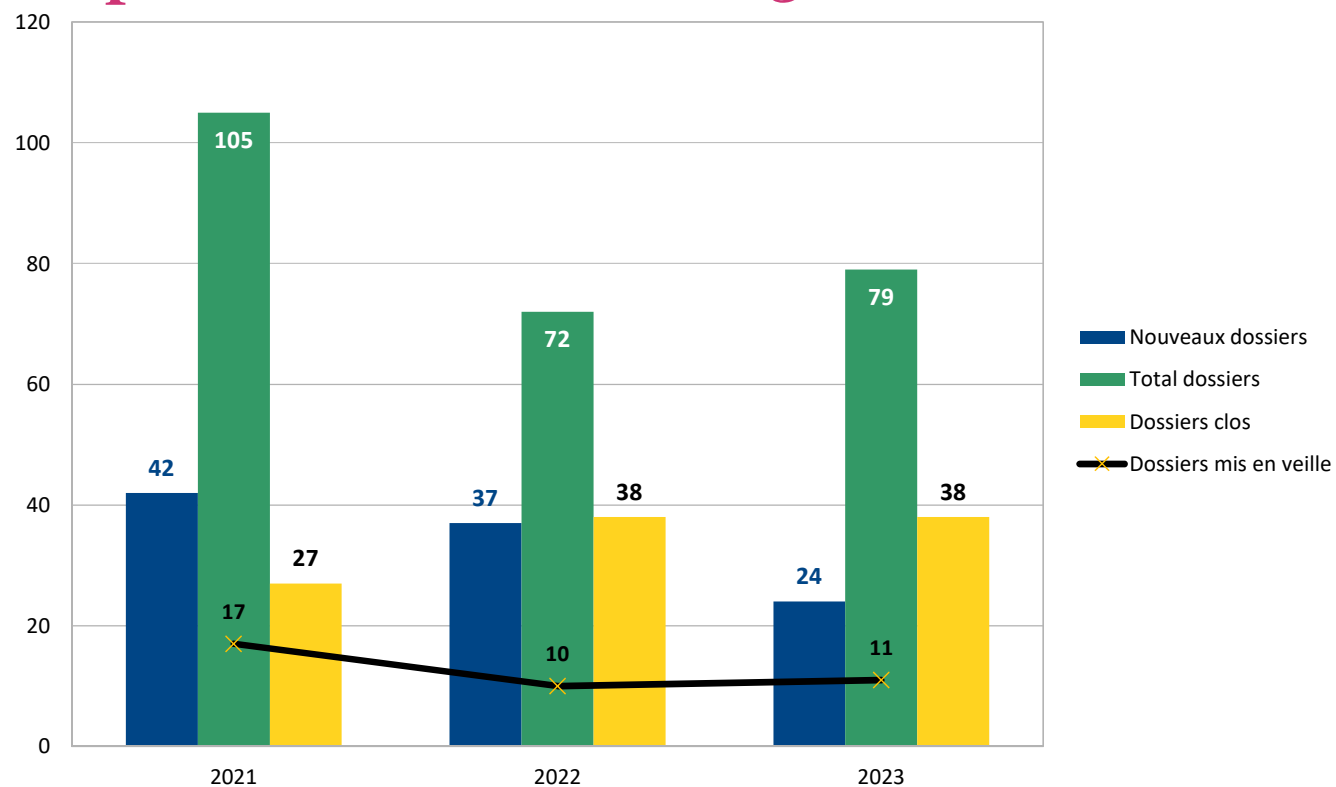
- Organisation, avec l'appui du Parquet de Nîmes, d'une journée de sensibilisation et d'information à l'habitat indigne à l'attention des élus du sud du territoire d'intervention du parquet
 - Mise en place d'un comité « punaises » de lit
- Objectif : sensibilisation des élus (maires et présidents d'EPCI), cartographie des signalements de présence du nuisible dans le département

**JOURNEE TECHNIQUE
DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION
RELATIVE A L'HABITAT INDIGNE**
Jeudi 7 décembre 2023
Université de Nîmes



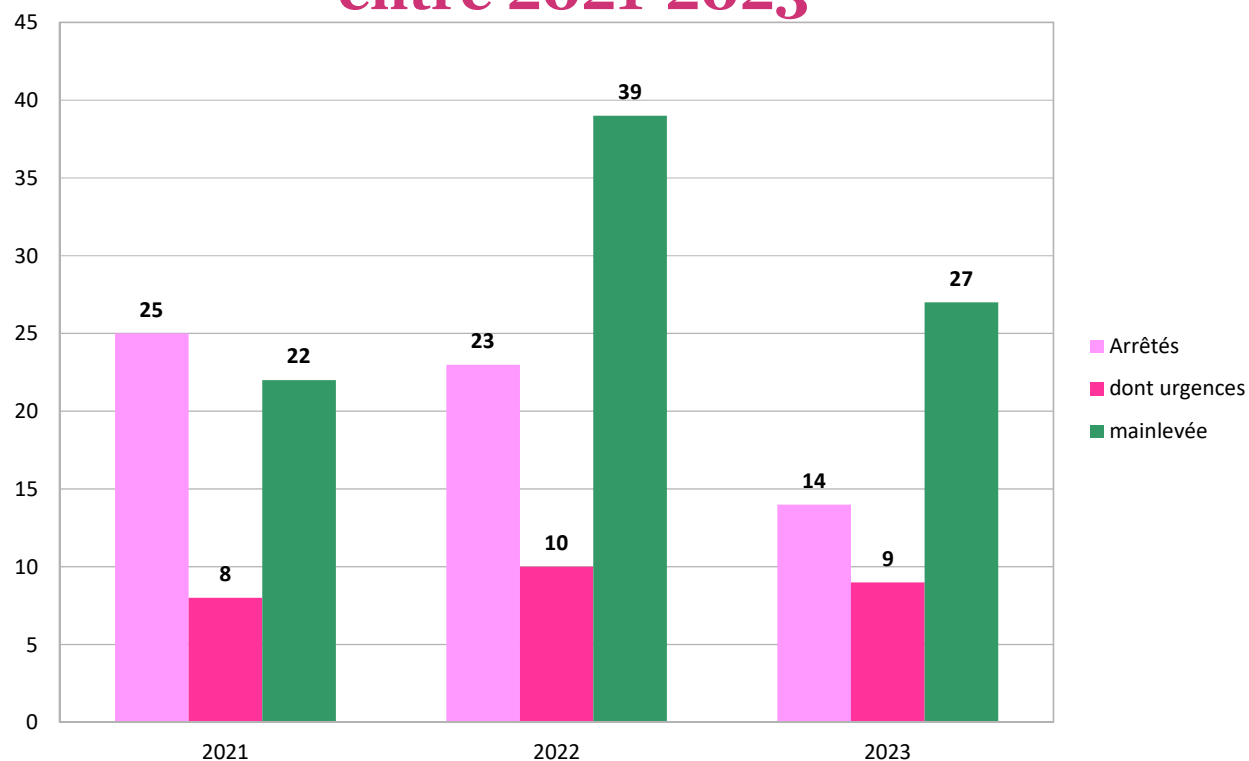
Nombre de dossiers examinés par le PDLHI 2021-2023

Direction départementale
des Territoires et de la mer



Nombre d'arrêté préfectoral au titre du code de la santé publique entre 2021-2023

Direction départementale
des Territoires et de la mer



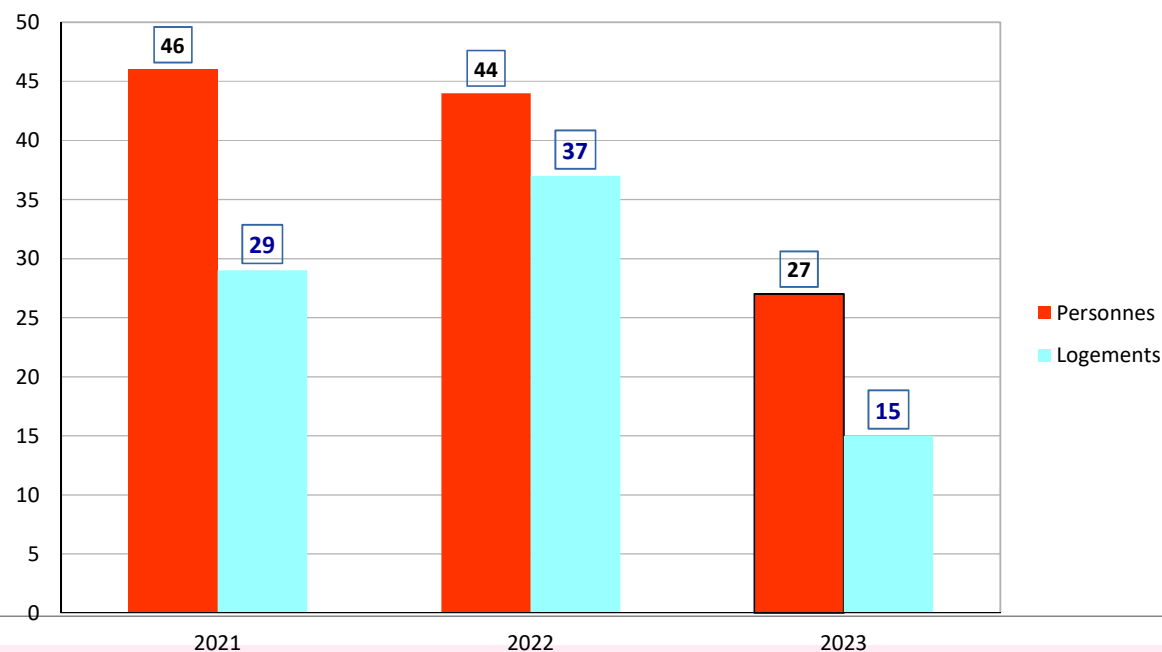


**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

Nombre de personnes et de logements impactés par un arrêté préfectoral au titre du code de la santé publique entre 2021-2023





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

Perspectives 2024 du PDLHI

.Mise en œuvre du plan d'action départemental pluriannuel (2021/2024) de lutte contre l'habitat indigne :

- Action de sensibilisation des élus sur le secteur nord du territoire du parquet de Nîmes
- Session d'information auprès des agents immobiliers et syndics
- .Information des élus relative à l'évolution des règles en matière de salubrité d'hygiène et sanitaires (pouvoirs de police générale du maire)
- .Poursuite des actions d'accompagnement des collectivités ayant déployé un dispositif « permis de louer »
- .Réflexion sur la baisse des signalements et identification des leviers pour y remédier



Insalubrité



**PLHI
2006**

**ARS / DDTM
Collectivités**



**Animations
territoriales
2012**

Collectivités

Le PDLHI et les dispositifs d'intervention dans le parc privé

Marion Colson

Service Habitat et Construction

Unité Habitat Indigne

DDTM du Gard


**PRÉFET
DU GARD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Prévention

(sur logement vacant)

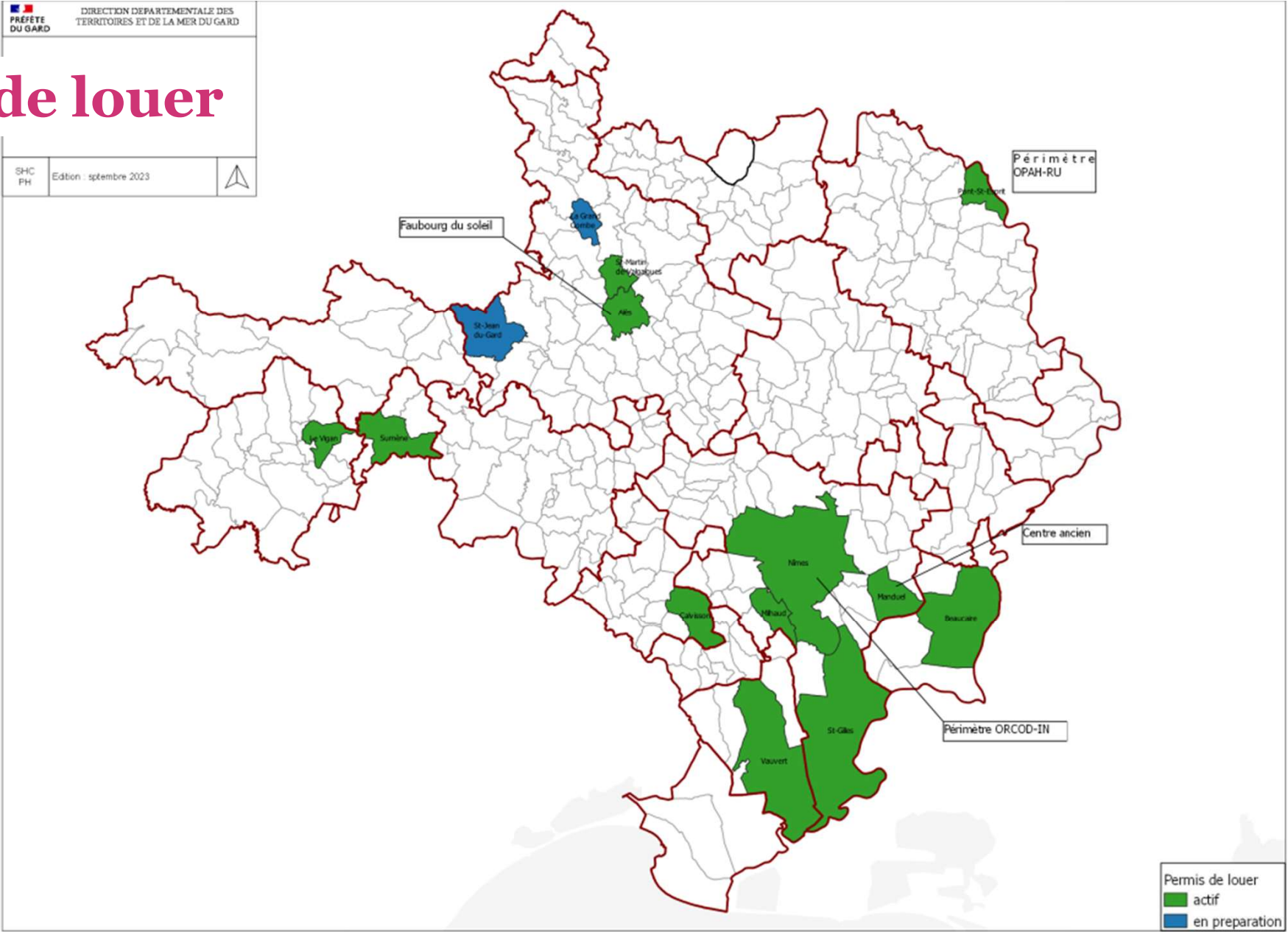


EPCI
Communes

Cartographie du permis de louer dans le Gard



Permis de louer



Dispositifs d'interventions sur le parc privé

SHC PH	Edition : Février 2024	
-----------	------------------------	---

PIG Habiter mieux et Lutte contre l'habitat indigne

- 2023-2025 CA Nîmes métropole
- 2019-2024 CA Alès agglomération
- 2022-2024 Conseil départemental

Dispositifs d'interventions sur le parc privé

- OPAH sur tout ou partie de la commune

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard

Intercommunalités

- EPCI

Sources et date des données :
 - DOTM30/SHC (FH) (02/2022)
 - Admin Express © IGN

A savoir

Afin de réaliser leur politique en matière d'habitat, les collectivités disposent de plusieurs outils d'intervention parmi lesquels :

- l'opération programmée de l'habitat (OPAH) ou le programme d'intérêt général (PIG), sont des outils opérationnels, qui permettent à certains territoires de bénéficier d'une ingénierie (animation) et d'aides de l'an en vue de corriger les dysfonctionnements constatés sur le territoire.

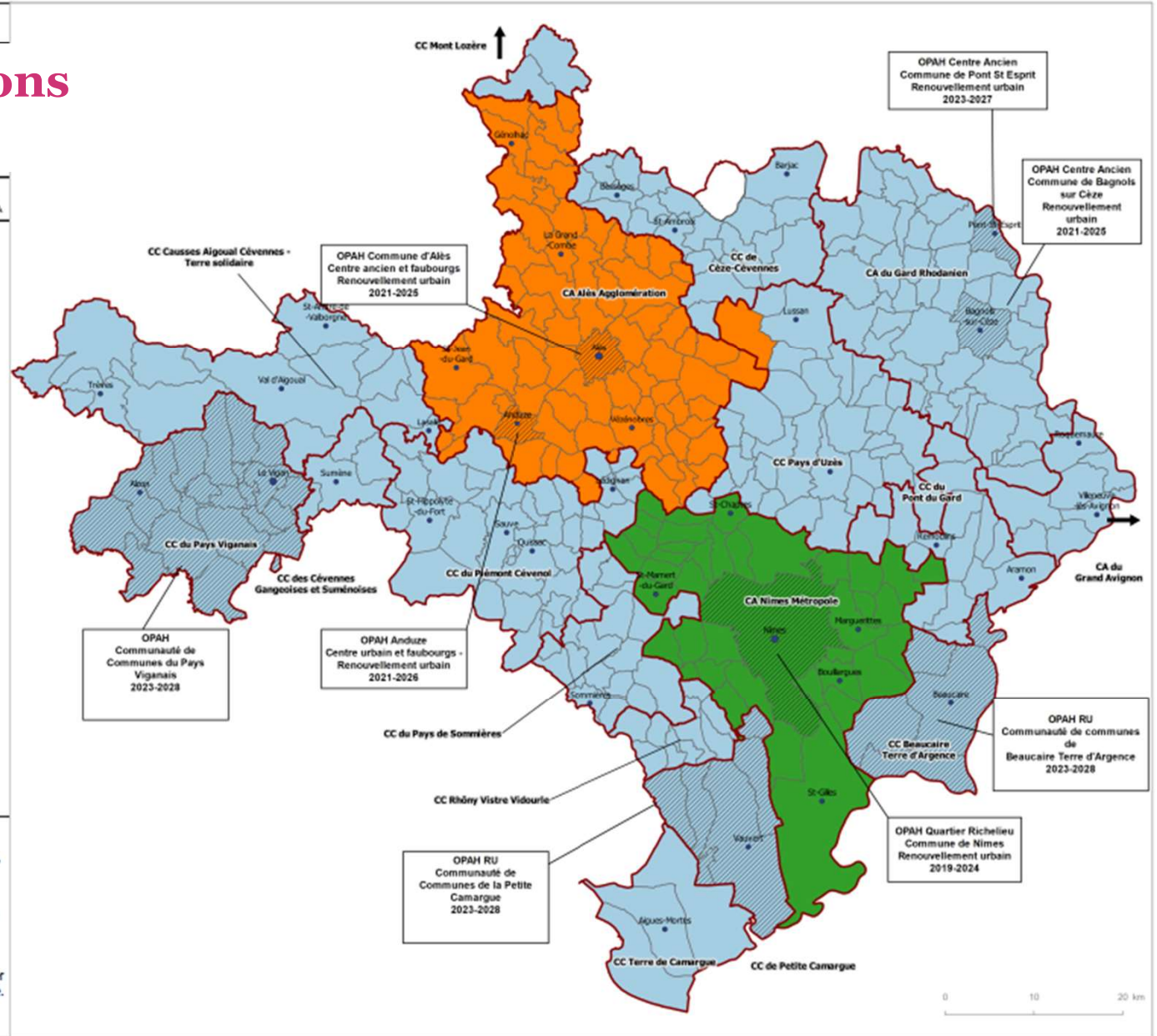


Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Gard (SDAHGDV)





SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AIRES D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2019 - 2024

SHC
PH Edition : février 2024



Type d'équipement

- ▲ Aires mixtes réalisées
- Aires d'accueil réalisées
- Aires de grand passage réalisées
- 🏠 Habitat adapté réalisé
- ▲ Aires mixtes réalisées
Prescription de réhabilitation
ou de délocalisation
- Aires d'accueil réalisées
Prescription de réhabilitation
ou de délocalisation
- ▲ Aires mixtes non réalisées
- Aires d'accueil non réalisées
- Aires de grand passage non réalisées
- 🏠 Habitat adapté non réalisé

- Communes entrantes de plus de 5000 hab. :
Aimargues, Calvisson, Saint-Privat-des-Vieux, Vergèze

Limites administratives :

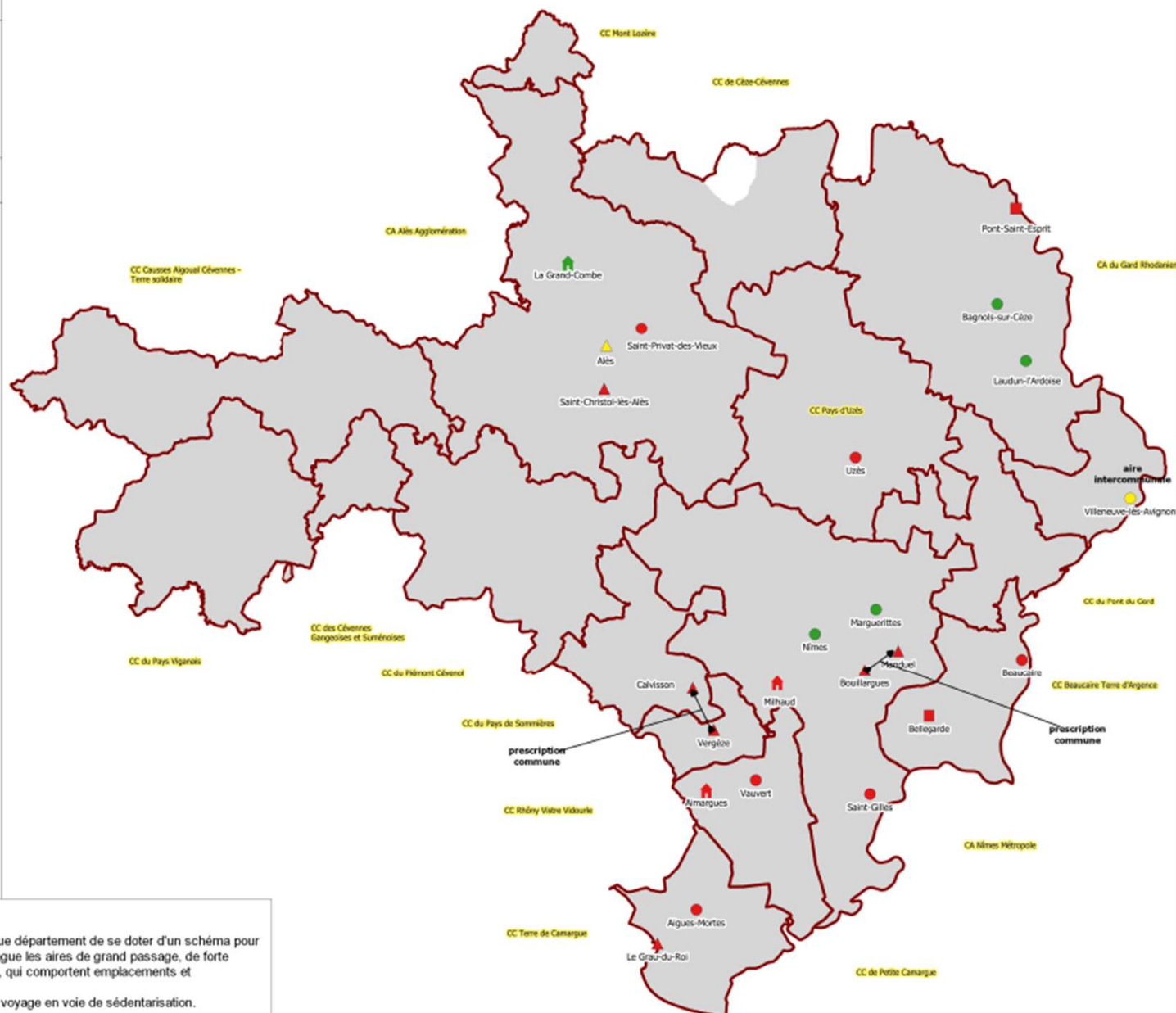
🔴 Intercommunalités

Source et date des données :
- DDTM30/SHC (2024)
- Admin Express © IGN

Selon la loi

Les lois Besson de 1990 et 2000 imposent à chaque département de se doter d'un schéma pour l'accueil et le séjour des gens du voyage. On distingue les aires de grand passage, de forte capacité et sans équipement, et les aires d'accueil, qui comportent emplacements et équipements.

L'habitat adapté est une réponse pour les gens du voyage en voie de sédentarisation.





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

**La commission départementale consultative des gens du voyage,
réunie le 9 octobre 2023, a voté la mise en révision du schéma en 2024.**

Une consultation a été lancée pour le recrutement d'un cabinet conseil pour accompagner la DDTM (pour le compte du préfet) et le Département dans cette procédure.

La consultation a été publiée sur PLACE le 12 février, candidature jusqu'au 15 mars.

Réunion d'échange CD/DDTM pour le choix du candidat le 5 avril.





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

En amont, la DDTM a adressé à l'ensemble des EPCI, compétents pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'accueil depuis 2015, un questionnaire afin de les inviter à réfléchir sur la situation de leur territoire.

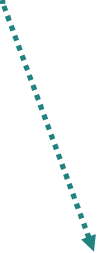
Les réponses pourront nourrir les réflexions du bureau d'étude : adéquation équipements présents prescrits / besoins, existence de situation d'ancrage? , existence / fréquence d'installations hors terrains réglementés ?, scolarité, accès aux soins, ...



Insalubrité



PLHI
2006



Incurie
2017

DDTM
Département
ARS

L'incurie



Bilan et perspectives

Nicolas JEANNET
Service Habitat
ADHL



BILAN DES GTTI en 2023

- **16 GTTI en 2023** en visio conférence
- **68 situations travaillées** sur 35 communes du département dont 22 situations confiées à « l'Aller vers ».
- **40 situations « sorties » du dispositif**



Points forts

- **Promotion et présentation du dispositif :**



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

lors des journées techniques de sensibilisation et d'information relative à l'habitat indigne avec le parquet du Tribunal Judiciaire de Nîmes en décembre 2023

- **Formations communes des partenaires** qui permettent d'avoir un socle commun sur cette question et des échanges qui se poursuivent :



- Modules de formation sur l'Incurie organisés par la Ville de Nîmes à l'attention des assistants sociaux du Département du Gard (SST et STA) et des mandataires judiciaires.



Difficultés rencontrées

- **Pour les petites communes**, comment les accompagner dans la mise en œuvre de leurs pouvoirs de police ?
- **Pour les services judiciaires**, comment les solliciter sur les situations les plus complexes ?
- **Pour les services psychiatriques**, comment les impliquer dans la prise en charge des situations d'incurie ?
- **Comment maintenir l'intervention des aides à domicile** quand la situation se dégrade ?
- **Comment agir avec des personnes** qui n'adhèrent à aucun accompagnement ?



Points à améliorer

- **Améliorer la coordination, la transversalité, le partage d'information** entre les partenaires intervenants dans le suivi des situations.
- **Acceptation des limites de nos interventions** par l'ensemble des partenaires.



Le traitement des situations d'incurie dans le département du Gard

Perspectives pour 2024





Partenariat actif qui s'étend à de nouvelles structures



Établissements de santé



Une coordination qui continue à se développer et qui doit s'élargir



Comité Responsable
29 mars 2024

Vos questions

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFET
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7^E PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



Du 7ème au 8ème plan : présentation stratégique



Magali Monticelli
Directrice de l'ADHL



Élaboration du nouveau plan :

Une phase de questionnement, organisée en concertation avec les acteurs du Plan, précèdera l'écriture du nouveau PDALHPD.

Elle visera à répondre aux questions suivantes :

- Doit-on poursuivre les mêmes objectifs que ceux du précédent plan ?
- A quels nouveaux enjeux le plan doit-il répondre ?
- Comment tenir compte des récentes évolutions législatives dans le plan ?



Du 7ème au 8ème plan : présentation méthodologique

Pascale Vincent
ADIL 30



Calendrier :

Mars à août 2024 : travail sur le bilan du 7ème plan avec le pilotage de l'ADIL

Comité responsable du PDALHPD en septembre 2024 :

présentation du bilan du 7ème plan

Septembre-octobre-novembre 2024 : phase de rédaction du 8ème plan

Présentation du 8ème PDALHPD en comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

Présentation du 8ème PDALHPD fin décembre 2024 en séance publique de l'assemblée départementale

Présentation du 8ème PDALHPD fin décembre 2024 en comité responsable

Signature du 8ème PDALHPD en janvier 2025 par monsieur le Préfet du Gard et la Présidente du Conseil Départemental du Gard



Comité Responsable
29 mars 2024

Vos questions

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFET
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7^E PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



Comité Responsable
29 mars 2024

MERCI

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7^E PDALHPD

**PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES**

2019 - 2023

